

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

Date de convocation : 03/03/2014

La séance est ouverte à 19 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. MACHEFERT, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme GRELET

Excusé : M GATINEAU

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, GIRAUX, Mme LAFOND,

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD

Approbation du Procès-verbal de la séance du 03 Février 2014

Madame CHARRIER fait part de la remarque de Mme GRELET sur ce compte-rendu, (ligne - page 2) puisque ce n'est pas elle qui est intervenue sur la nécessité de mettre en place un passage piéton au regard des commerces, mais Mme FALLOURD.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de cette observation, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 Février 2014.

Monsieur RICHON fait remarquer que la note de synthèse adressée aux conseillers comportait une erreur et qu'il convient de lire dans le Compte administratif, Résultat de fonctionnement «2013» et non 2012.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Madame CHARRIER en vue de la présentation du compte administratif 2013 du Budget principal et du budget annexe.

Section de fonctionnement (Cf. Annexe)

Recettes de l'exercice :	2 573 384.51
Dépenses de l'exercice :	2 176 108.87
Résultat de fonctionnement 2013 :	+ 397 275.64
Résultat reporté :	+ 7 962.93
Résultat de clôture 2013 (avant affectation) :+ 405 238.57	

Section d'investissement (Cf. Annexe)

Recettes de l'exercice :	777 169.33
Dépenses de l'exercice :	833 391.54
Résultat d'investissement 2013 :	- 56 222.21
Résultat reporté :	- 244 802.36
Résultat de clôture 2013 :	- 301 024.57

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 17 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif 2013 du budget principal qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du Receveur.

Affectation du résultat

Le compte administratif pour 2013 présentant un excédent de fonctionnement de **405 238.57 €**, constatant qu'il apparaît un déficit de la section d'investissement s'élevant à - **301 024.57 €** entraînant un besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2013 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014, Il est proposé d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, pour **250 881.64 €**.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **154 356.93 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine

Compte Administratif 2013

En fonctionnement,	
Les dépenses se sont élevées à	2 887.82 €
Les Recettes à	21 337.08 €
Résultat de fonctionnement	+ 18 449.26 €
Report résultat exercice antérieur	+ 39 889.44 €
Laissant apparaître un excédent de	58 338.70 €

En Investissement,	
Les dépenses se sont élevées à	842.67 €
Les Recettes à	1 578.56 €
Résultat d'investissement	+ 735.89 €
Report résultat antérieur	- 592.96 €
Résultat de clôture :	142.93 €

Madame CHARRIER souligne que des travaux d'isolation vont être engagés sur cet immeuble et plus particulièrement le changement des ouvertures.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, par 17 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe qui vient de lui être présenté.

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 du Receveur.

Affectation du résultat

Le compte administratif pour 2013 présentant un excédent de fonctionnement de 58 338.70 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant **142.93 €**, n'entraînant pas de besoin de financement, vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 Décembre 2013 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, Il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation du résultat.

Intervention de Madame CHARRIER :

« Je viens de vous présenter mon dernier compte administratif. Je tiens à remercier les élus et le personnel qui m'ont aidé, tout au long de ces années, à tenir les rênes des finances. Cela n'a toujours pas été facile et j'ai souvent dit « non » avant de dire « oui » car cela est plus facile dans ce sens que l'inverse.

J'ai essayé de mettre mes connaissances professionnelles au service de la mairie et de les partager.

Pendant ces années, j'ai aussi beaucoup appris et si parfois j'ai eu des idées, Monsieur de ROUX avait la plume et je le remercie de m'avoir épaulée.

Atteinte par la limite d'âge, c'est avec regret que je quitte le Conseil. Je souhaite bon vent à la nouvelle équipe ».

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur de ROUX souligne que la période préélectorale n'est pas le moment le plus approprié pour un débat d'orientations budgétaires car ce sera à la nouvelle municipalité de définir quels seront les investissements prioritaires.

C'est pour cette raison qu'il se contentera de présenter les données financières de la commune de l'exercice 2013.

Il rappelle les résultats du Compte administratif qui vient d'être présenté. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées dans de bonnes proportions, faisant apparaître un résultat de clôture de + 405 238.57 € en fonctionnement permettant de couvrir le déficit d'investissement et un report de fonctionnement de 154 356.93 €.

En investissement, les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses : 17 474.31

- Marché voirie Eurovia : 5 502.20

- Etude Travaux versant pluvial de la Touche : 239.20

- Frais division lots terrains Pichard : 1 890.88
- Classe Primaire Ronsard : 9 842.03

Recettes : 67 617.24

- Participation SEMIS bassin d'orage : 9 918.54
 - Subv Département classe Ronsard : 19 000
 - Subv Préfecture classe Ronsard : 18 698.70
 - Subv FRIL – Région classe Ronsard : 20 000
- Solde des restes à réaliser : 50 142.93

Les données financières ce sont aussi l'endettement de la commune et la fiscalité directe.

Endettement pluriannuel :

Des investissements assez lourds ont été réalisés pour lesquels le recours à l'emprunt a été nécessaire (Ateliers municipaux, Salle des Prises, extension de la salle omnisports et construction du local Garderie, aménagement d'une classe et construction d'un préau à Ronsard, remplacement des menuiseries extérieures à l'École Pasteur, ...)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2013	445 645.93	96 858.59	348 787.34
2014	389 289.95	86 279.41	303 010.54
2015	363 794.42	73 413.63	290 380.79

On constate qu'en 2014 l'annuité de la dette baisse assez sensiblement et qu'elle sera de 363 794 € en 2015. Il y a de nouveau une capacité d'emprunt.

Fiscalité directe :

Produits perçus en 2013 :

Libellés	Produits perçus 2013
Taxe d'habitation	674 095
Taxe Foncière bâti	596 457
Taxe foncière non bâti	53 814
Total	1 324 366

Monsieur de ROUX espère que le choc fiscal de 2013, avec l'entrée en CDA, sera gommé en 2014 puisque normalement la CDA doit reprendre à sa charge les dépenses non prises en 2013.

La Commune a transféré des compétences mais peu de charges ont été prises par la CDA.

Il souhaite une mutualisation des dépenses utiles que la Commune ne peut assumer seule. Cette ligne claire dans les compétences n'est malheureusement pas tracée et il espère que Chaniers pourra jouer son rôle au sein de l'intercommunalité. La CDA ne doit pas être au service de la ville de la centralité.

Enfin, pour en finir avec les chiffres, Monsieur de ROUX indique que Chaniers, sur le site de « contribuablesassociés.org » figure dans le Top 3 des communes de sa strate du département, avec la note de 20/20 élaborée d'après les dépenses de 2012.

Le Conseil Municipal, prend acte des données financières qui lui ont été communiquées mais considérant le contexte du renouvellement général des conseils municipaux, estime qu'il ne lui appartient pas de débattre des orientations budgétaires 2014.

COMPTABILITE - OUVERTURE DE CREDITS

Madame CHARRIER indique au Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer le règlement de certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget.

Elle propose de procéder à l'ouverture des crédits correspondants.

- Facture EUROVIA du 13.01.2014 (révisions P2 : 60 824.25 €)

La somme de 61 000 € sera à imputer à l'article 2315-228-8

- Frais d'acte notarié Me GICQUEL - Donation Pourcelet (724.14 €)

La somme de 750 € sera à imputer à l'article 2111-119-8

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits proposées.

FONCTIONNEMENT DU BAC

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire, comme les années précédentes, de recruter des agents saisonniers à temps complet pour assurer le fonctionnement du bac :

- 1 agent du 1^{er} Avril au 31 Octobre
- 1 agent du 1^{er} au 31 Juillet et du 1^{er} au 31 Août.

Ces agents doivent être titulaires d'un brevet de natation et d'une Attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et devront en outre obtenir le Certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au recrutement des agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac et mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer les contrats de travail à intervenir.

ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. NAUD – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A la demande de Monsieur de ROUX, Monsieur NAUD, partie prenante dans ce dossier, quitte la séance.

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération du 12 Novembre 2012, le Conseil Municipal, suite à la demande d'acquisition de chemin présentée par M. NAUD Michel, considérant que des parcelles pourraient être enclavées, s'était prononcé en faveur d'un échange de terrain ; il avait décidé de lancer une procédure d'enquête publique, les frais afférant à cet échange et la création du chemin étant à la charge de l'intéressé.

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 27 Février 2014, Monsieur SALIBA, commissaire enquêteur, a remis ses conclusions et, en l'absence d'observation, a donné un avis favorable à cette opération.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- Entérine l'avis du commissaire enquêteur en vue de l'échange de terrains suivants :
 - Terrain cédé par M. NAUD Michel à la Commune : AN 464 (232 m²)
 - Terrain cédé par la Commune : AN 469, 470, 471 d'une superficie de 496 m².
- Précise que M. NAUD Michel aura à sa charge les frais de bornage, les frais de notaire ainsi que les travaux d'empierrement nécessaires à la consolidation du nouveau passage.
- Mandate Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué en vue de la signature des actes à intervenir.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur NAUD réintègre la séance.

Monsieur de ROUX informe le Conseil que le Tribunal Administratif de Poitiers a adressé copie de la requête présentée par M. MARCHAND, employé en tant qu'agent contractuel aux services techniques du 1^{er} au 12 Décembre 2013, contestant le licenciement dont il a fait l'objet. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à ester en justice et, si besoin, de confier ce dossier à Maître SAINTE MARIE PRICOT, Avocat à Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice et décide de confier, si besoin, ce dossier à Maître SAINTE MARIE PRICOT, Avocat à Saintes.

QUESTIONS DIVERSES

REMBOURSEMENT REGLEMENT FACTURES EAU- GAZ - ELECTRICITE - ALSH LES COCCINELLES

Monsieur de ROUX rappelle que dans le cadre du transfert des compétences EDUCATION ENFANCE JEUNESSE (Fonctionnement des écoles, activités périscolaires, activités extrascolaires) les dépenses de

fonctionnement du service ou des activités ne portent pas sur les dépenses de fonctionnement (Eau, gaz, électricité, entretien courant) et d'investissement liées aux bâtiments.

L'ALSH « Les Coccinelles » qui occupe un local communal, assumait jusqu'à présent les dépenses Eau Gaz et Electricité.

Compte tenu du fait que ces dépenses sont, depuis le transfert de compétences, à la charge de la Commune, il est nécessaire que les contrats EAU, GAZ et ELECTRICITE de l'ALSH Les Coccinelles soient repris par la Commune.

Or, cette reprise de contrat n'a pas d'effet rétroactif, et l'ALSH Les Coccinelles a réglé des factures de gaz et d'électricité depuis le 1er septembre 2013.

Ces dépenses incombant à la Commune, il est proposé de les rembourser à l'Association « les Coccinelles » à partir du 1^{er} Septembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

INTERVENTION de M. DE ROUX

« Je tiens à remercier l'ensemble des conseillers pour toutes les tâches qu'ils ont accomplies au cours de ce mandat. J'espère que ceux qui vont repartir pourront se retrouver autour de cette table. Je remercie tous ceux qui m'ont aidé et qui m'ont fait confiance ».

INTERVENTION DE M. GODARD

« Je remercie Monsieur de ROUX de m'avoir sollicité dans son équipe pour les trois mandats consécutifs. Je quitte avec un peu de regret mes fonctions de conseiller et je souhaite remercier le personnel de la mairie de m'avoir aidé dans l'organisation du salon du livre.

INTERVENTION DE M. NAUD

« Ce mandat a été intéressant et instructif puisqu'il a vu l'entrée de Chaniers dans la Communauté d'Agglomération. Chaniers s'est montré un leader pour que ce soit constructif. »

INTERVENTION DE Mme MICHAUD

« Je ne me représente pas car j'ai d'autres projets qui ne me permettront plus de m'investir au sein de la vie communale. Au cours de ces années, j'ai essayé de remplir au mieux mes fonctions d'adjoint aux affaires scolaires. C'était une mission enrichissante et j'ai particulièrement apprécié le contact avec les enseignants et le personnel que je remercie pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. L'entrée de Chaniers dans la CDA avec le transfert de la compétence scolaire, pour moi, n'a pas été facile, en raison de tous les changements que cela a entraîné. Mais ce n'est pas sans émotion que je quitte mes fonctions.

La séance est levée à 20 h 05.

La secrétaire de séance,

Nicole MICHAUD